



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E105496

VALABLE JUSQU'AU 15/04/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/07/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC compiègne

Siret : 533 685 582 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5001110/K

Assurance Responsabilité Travaux :  
GENERALI IARD AM 716 109

Assurance Responsabilité Civile :  
GENERALI IARD AM 716 109

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : ENTREPRISE COLLET

65 RUE MARCEL POULIN  
60640 GUISCARD

Téléphone : 03 44 43 23 24

Portable : 06 86 78 18 97

Site Internet : www.collet-chauffagiste.com

E-mail : colletfrancis@orange.fr

Responsabilité légale :  
PELEMAN CHRISTOPHE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	03/03/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/03/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/03/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS  
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN  
34 AVENUE D'ALLEMAGNE  
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.